

# 1870-1925

## La naissance des soldats du feu

*LA FIN DU XIXÈME SIÈCLE REPRÉSENTE  
« L'ÂGE D'OR » DES COMPAGNIES DE SAPEURS-  
POMPIERS. À CETTE ÉPOQUE, ON ENREGISTRE DE  
NOMBREUSES CRÉATIONS DE CORPS :  
PRES DE 120 POUR LA VENDEE.*

Dans les années 1870, la France connaît une période trouble, à l'issue de laquelle la Garde Nationale est dissoute. Cependant, la Loi Freycinet impose un règlement d'administration publique pour les sapeurs-pompiers.

Le décret de décembre 1875 reconnaît officiellement les sapeurs-pompiers et la nature de leurs missions, à savoir, la lutte contre l'incendie. Le décret de 1903 réactualise ce statut.

Parallèlement, en 1881, une association est créée, dont le but est d'améliorer les conditions de travail des sapeurs-pompiers. Cette association prend son nom définitif en 1997 : La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.

Le décret du 13 août 1925 marque un tournant : il démilitarise les corps de sapeurs-pompiers. L'armement est définitivement supprimé. Les compagnies, subdivisions et sections sont remplacées par un terme unique : celui de corps de sapeurs-pompiers.

